



DROIT DE VISITE POUR MA MERE

Par **limesfay**, le **18/10/2011** à **07:52**

Bonjour,

Agée de 45 ans, je viens de retrouver ma mère âgée de 64 ans, que je ne connaissais pas, elle est mariée et vie en région parisienne, je l'ai donc rencontré une fois, mais maintenant son mari refuse que je la revoie, que je lui parle au téléphone et bloque mes courriers. Quels sont mes recours pour pouvoir continuer de voir ma mère.

D'avance merci.

Cordialement - Limes

Par **Domil**, le **18/10/2011** à **09:04**

Son mari n'a aucune possibilité de l'empêcher de vous voir, c'est elle qui ne veut pas (et qui laisse faire son mari)

Qu'est-ce qui l'empêche de vous écrire, de vous téléphoner ?

Par **limesfay**, le **18/10/2011** à **09:12**

Merci de m'aider à trouver une réponse, c'est une femme qui malheureusement souffre d'alcoolisme et ce depuis plusieurs décennies, elle ne contrôle pas grand chose de sa vie et sa maladie ne lui permet pas de se dresser devant son mari qui l'entretien dans l'alcool, d'origine algérienne et de religion musulmane il dirige tout chez lui. C'est pourquoi je vais être obligée de passer par une voix judiciaire, mais je ne connais pas laquelle et je ne connais pas mes droits non plus. Cdt.

Par **Domil**, le **18/10/2011** à **09:22**

Le seul droit de visite qui existe sont pour les mineurs et éventuellement, peut-être les majeurs incapables.

Je ne vois pas quel recours vous pourriez avoir. Elle est majeure, si elle veut vous voir, elle peut.

Par **limesfay**, le **18/10/2011** à **09:26**

Merci